

# **FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL**

## ***GUIDE NATIONAL DU VOLLEYBALL 2013/2014***



MINI VOLLEY



BEACH VOLLEY

## SOMMAIRE

🚩	Préambule -----	02
🚩	Grands axes du programme 2013 – 2016-----	03
🚩	Les priorités par palier-----	05
🚩	Compétitions organisées par palier-----	06
🚩	Plan de formation pour la saison 2013/2014. -----	07
🚩	Calendrier général des compétitions saison 2013/2014-----	08
🚩	Règlement sportif de la nationale une A séniors hommes -----	09
🚩	Calendrier des compétitions de la nationale une A séniors hommes-----	11
🚩	Règlement sportif de la nationale une A séniors dames-----	12
🚩	Calendrier des compétitions de la nationale une A séniors dames-----	14
🚩	Règlement sportif de la nationale une B séniors hommes -----	15
🚩	Calendrier du championnat de la nationale une B séniors hommes -----	17
🚩	Règlement sportif de la nationale une B séniors dames-----	18
🚩	Règlement du championnat national division deux S/H-----	20
🚩	Règlement sportif de la Coupe d'Algérie toutes catégories -----	21
🚩	Catégories d'âge et hauteurs du filet-----	23
🚩	Règlement sportif des tournois d'accession en nationale une B seniors hommes-----	24
🚩	Règlement sportif du challenge national des jeunes catégories-----	26
🚩	Quota des qualificatifs aux tours régionaux coupe d'Algérie challenge national et challenge national promotionnel-----	28
🚩	Règlement sportif du challenge national promotionnel jeunes catégories -----	29
🚩	Prospection, Détection et Sélection des Jeunes Talents -----	31
🚩	Règlement sportif Mini volley-----	33
🚩	Perfectionnement et apprentissage (la passe) -----	35
🚩	Calendrier des compétitions internationales-----	36
🚩	Calendrier administratif-----	37
🚩	Barème financier-----	38
🚩	Annuaire des ligues-----	41
🚩	Annuaire des associations de la Nationale Une A et B-----	42
🚩	Informations utiles-----	43

## PREAMBULE

*Le guide national, né au début des années quatre vingt, reprend du service, après une absence d'au moins deux saisons. Ce document est un outil nécessaire et indispensable pour l'ensemble des intervenants et partenaires.*

*Comme son nom l'indique, il guide et organise l'ensemble de notre activité, il est aussi **GARANT** d'une certaine transparence dans la gestion des compétitions.*

*Disposer d'un maximum d'informations, de dates, d'échéances, il facilitera d'avantage notre travail et celui de nos structures de base, et, à coup sûr, celui des entraîneurs afin de mieux planifier leurs actions.*

*Conçu pour nous servir de véritable tableau de bord pour l'actuelle saison, à présent il est nécessaire de nous pencher sur les trois prochaines saisons. Déterminer les objectifs, fixer les calendriers, concevoir des plans d'action et surtout **NOUS METTRE AU TRAVAIL !!!!!***

*Le Bureau Exécutif  
FAVB*

## **Grands axes du programme 2013-2016**

D'énormes opportunités encore inexploitées existent pour le développement du volleyball de même que les ressources rationnelles de ces trois composantes permettra à la FAVB de répondre aux exigences et aux différents objectifs.

### **Considérant**

- Le peu d'importance accordé au rôle des organes de décision, de suivi, de contrôle et de réflexion.
- Le peu d'importance accordé au respect des textes et règlements régissant la gestion et le fonctionnement de la discipline générant des tensions et des conflits permanents.
- Les difficultés à différent niveau pour résoudre le problème de promotion du volleyball et l'incapacité à servir une croissance du nombre de pratiquants.
- Le matériel inexistant ou inadapté pour garantir une formation de qualité à la base.
- Les pressions de différentes natures que subissent les véritables acteurs du volleyball « joueurs, entraîneurs, arbitres et clubs ».
- La négligence du rôle que peut jouer le Beach volley dans la promotion et le développement du volleyball.
- L'énorme décalage avec les exigences du haut niveau.
- Les difficultés devant la nécessité de projeter une bonne image.

### **La Priorité :**

La fédération doit avoir comme priorité d'améliorer en général son mode de fonctionnement, ses structures, sa gestion, son niveau sportif, ses compétitions et ses réserves.

Quel que soit le mode de gestion existant, elle doit nécessairement et en priorité commencer par améliorer ses structures de gestion pour les rendre de plus en plus performantes afin qu'elles soient en adéquation avec les exigences des objectifs fixés.

Avec la lourde et difficile tâche de coordonner les différentes pratiques et l'activité au sein des structures, nous devons proposer un plan de développement national cohérent et simple qui prend en charge l'intérêt de la discipline, mais aussi les réalités actuelles, d'où le besoin d'une politique stricte que doivent suivre les ligue et les clubs et que la fédération doit faire respecter en son sein.

### **Principaux axes :**

- Redonner aux différents organes de la fédération leurs prérogatives, qui garantiront une large adhésion, une participation plus active et une gestion saine juste et transparente.
- Adopter le principe du respect au sens large du terme et plus particulièrement des textes et règlements, facteur indispensable à la promotion et au développement.
- Améliorer les conditions de travail, élever le niveau d'organisation et de gestion et introduire les nouvelles technologies de communication, d'information et de gestion.
- Reconnaître que les clubs, les joueurs et les arbitres constituent une partie intégrante de notre organisation et leur offrir des conditions raisonnables et équitables.
- Investir dans les secteurs porteurs, scolaire, universitaire et corps constitués et s'inscrire dans le cadre de la politique actuelle du secteur en exploitant les nouveaux textes et agir en complémentarité des actions déjà implantées.
- Engager une action commune avec le MJS, les fédérations et le privé pour résoudre définitivement le problème de disponibilité du ballon en général et spécialement celui adapté à la formation pour les différentes étapes.
- Développer une pratique permanente du Beach Volley dans divers milieux sociaux sur l'ensemble du territoire national.
- Agir dans le sens de rendre le volleyball et Beach Volley plus attractifs et dotés de leurs propres ressources.
- Assurer une progression et une élévation constante du niveau des clubs et des équipes nationales avec une attention particulière aux jeunes catégories.

- Œuvres pour que les clubs et les ligues soient des parties intégrantes de la fédération investis du devoir d'apporter leurs contributions à l'émergence d'équipes nationales hautement compétitives et représentatives.
- Assumer notre rôle de véritable acteur au plan National et contribuer aux efforts d'éducation, d'animation, de divertissement, de promotion, de progrès et d'émancipation au sein de la société.

**Projet à cours terme :**

Les prochains mois seront consacrés notamment à :

- Faire un état des lieux de la situation générale de la Fédération.
- Engager une réflexion autour des conclusions y afférant à l'état des lieux.
- Proposer la mise en place d'un plan de développement national de la discipline à moyen et long termes et le faire adopter par l'assemblée générale.

## **LES PRIORITES PAR PALIER**

### **Ligue de wilaya :**

1. Mini volleyball au milieu scolaire.
2. Prospection, détection, sélection (wilaya).
3. Les écoles de volleyball et les académies.
4. Beach volley.
5. L'introduction des nouvelles technologies de gestion.

### **Ligue Régionale :**

- Prospection, détection, sélection (régionales).
- Volleyball en milieu universitaire.
- Le volleyball au sein des corps constitués.
- Restructuration des directions et leur lien direct avec la DTN.
- L'introduction des nouvelles technologies de gestion.

## **COMPETITIONS ORGANISEES PAR PALIER**

### **LIGUE DE WILAYA**

- Challenge national (Minimes garçons et filles / Cadets et Cadettes / Juniors)
- Challenge national promotionnel (Minimes garçons et filles / Cadets et Cadettes / Juniors)
- Mini volley pour les écoles et les benjamins, sous forme de tournoi de 2vs2 à 6vs6, sur un minimum de (05) cinq terrains avec au minimum de (08) huit tournois pour la saison.
- Coupe d'Algérie phase wilaya
- Coupe de la Ligue.
- Beach volley.
- Inter sélections obligatoires (MINIMES FILLES et GARCONS), facultatif pour les autres catégories du 1<sup>ER</sup> au 15 DECEMBRE 2013.

### **LIGUES REGIONALES**

- Tour régional de la coupe d'Algérie Séniors Hommes du 24/10/ au 23/11/2013
- Challenge National (Minimes garçons et filles / Cadets et Cadettes / Juniors) sous forme étalée du 18/10/2013 au 18/01/2014.
- Challenge national promotionnel (Minimes garçons et filles / Cadets et Cadettes / Juniors), sous forme de tournois du 25/01/2014 au 25/04/2014.
- Coupe d'Algérie, phase régionale catégorie jeunes.
- Inter sélections (MINIMES FILLES et GARCONS) du 15 DECEMBRE 2013 au 15 MARS 2014.
- Championnat régional seniors hommes du 25 OCTOBRE 2013 au 02 MAI 2014.
- Championnat national Une B seniors dames  
(Ligue régionale centre est – Ligue régionale centre ouest)

### **FEDERATION**

- Championnat national Une A, Séniors Hommes
- Championnat national Une B, Séniors Hommes
- Championnat national Une A, Séniors Dames
- Tournoi d'accèsion, Séniors Hommes : 22,23 et 24 MAI 2014.
- Inter régions challenge national : 09 MAI 2014.
- Challenge national jeunes catégories : 27,28 JUIN 2014.
- Inter région challenge national promotionnel : 13 JUIN 2014
- Challenge national promotionnel : -
- Tours nationaux de coupe d'Algérie
- Sahara Volley
- Beach Volley
- Inter sélection (vacances de printemps)

**PLAN DE FORMATION 2013/2014**

<b>N°</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
<b>01</b>	Stage d'entraîneurs FIVB NIV I	Bejaia	Du 01 au 12 /09/2013
<b>02</b>	Stage de recyclage des arbitres application des nouvelles règles	Alger	Le 14/09/2013
<b>03</b>	Collège Technique des arbitres	Alger	Du 03 au 05/10/2013
<b>04</b>	Stage d'entraîneurs CAVB	Alger	Du 09 au 14/10/2013
<b>05</b>	Stage d'entraîneurs FIVB NIV II	Alger	Du 02 au 16 /11/2013
<b>06</b>	Stage d'entraîneurs NIV I national pour les athlètes d'élites	Alger	Novembre 2013
<b>07</b>	Stage d'entraîneurs NIV I Regroupement 4	Alger	Novembre 2013
<b>08</b>	Recyclage pour entraîneur des catégories féminines	Alger	Décembre 2013
<b>09</b>	Stage d'entraîneurs NIV I Regroupement 4	Bouira	Décembre 2013
<b>10</b>	Stage de formation pour les passeurs	Alger	Déc /JAN 2013/2014
<b>11</b>	Stage d'initiateur	Illizi	Décembre 2013 ou janvier 2014
<b>12</b>	Stage d'initiateur	Ghardaïa	Décembre 2013 ou janvier 2014
<b>13</b>	Stage d'initiateur	Laghouat	Décembre 2013 ou janvier 2014
<b>14</b>	Stage d'initiateur	Ouargla	Décembre 2013 ou janvier 2014
<b>15</b>	Stage d'initiateur	Chlef	Mars ou Avril 2014
<b>16</b>	Stage d'initiateur	Blida	Mars ou Avril 2014
<b>17</b>	Stage d'initiateur	Oran	Mars ou Avril 2014
<b>18</b>	Stage d'initiateur	Alger	Mars ou Avril 2014
<b>19</b>	Stage d'initiateur	Constantine	Mars ou Avril 2014
<b>20</b>	Stage d'initiateur	Skikda	Mars ou Avril 2014
<b>21</b>	Stage de formation pour les passeurs	Alger	Mars /avril/2014
<b>22</b>	Stage de formation pour les passeurs	Alger	Juin/2014
<b>23</b>	Stage d'entraîneurs FIVB NIV I	Tunis	Juin 2014
<b>24</b>	Stage d'entraîneurs FIVB NIV II	Tunis	Juillet 2014



## REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE <<A>> SENIORS HOMMES

### ARTICLE 1

Une compétition dénommée <<Nationale Une A>>, est organisée par la FAVB pour la saison 2013/2014.

### ARTICLE 2

La Nationale Une A est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 3 des règlements généraux.

### ARTICLE 3

La Nationale Une A regroupe dix (10) équipes en une poule unique.

### ARTICLE 4

L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

### ARTICLE 5

La poule est constituée comme suit :

- 1- GROUPEMENT SPORTIF DES PETROLIERS – (GSP)
- 2- ETOILE SPORTIVE SETIFIENNE – (ESS\*)
- 3- MACHAAL BALADIAT BEJAIA – (MBB)
- 4- NADI RIADHI BORDJ BOU ARRERIDJ – (NRBBA)
- 5- OLYMPIQUE MILEEN KETAMIEN – (OMK)
- 6- PROGRES OLYMPIQUE DE CHLEF – (POC)
- 7- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VILLE DE BLIDA – (ASVB)
- 8- ESPERANCE SPORTIVE DE BETHIOUA – (ESB)
- 9- EL FANAR AIN AZEL – (EFAA)
- 10- WIDAD OLYMPIQUE DE ROUIBA – (WOR)

### ARTICLE 6

Le championnat se déroulera en aller et retour et une phase sou forme de Tournoi à l'issu duquel un classement de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> sera établi.

- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> sera déclarée championne d'Algérie, et participera au championnat d'Afrique.
- Trois tournois seront organisés par la FAVB dans un terrain neutre :
  - ✓ 1<sup>er</sup> tournoi : REGION EST : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> journée du calendrier.
  - ✓ 2<sup>ème</sup> tournoi : REGION OUEST : 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> journée du calendrier.
  - ✓ 3<sup>ème</sup> tournoi : ALGER : 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> journée du calendrier.
- Les équipes classées avant dernière et dernière, rétrograderont en nationale Une B.

### ARTICLE 7

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1point pour le perdant.
- Forfait : moins 1 point en plus d'une amende.

### ARTICLE 8

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées
- Du set avérage général (Quotient)
- Du point avérage général (Quotient)
- Du set avérage particulier (Quotient)
- Du point avérage particulier (Quotient)

### ARTICLE 9

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements Généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevante.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevante.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante est dans l'obligation de changer de maillots.

**ARTICLE 10**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de Dix Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 107 alinéa 11 des Règlements généraux).**
- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute ou soigneur.

**ARTICLE 11**

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya et doivent participer aux championnats (challenge et challenge promotionnel), et tournois Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, chaque forfait dans les Championnats (challenge et challenge Promotionnel) Wilaya et Régional sera sanctionné par la perte d'un point au classement du Championnat National Une << A >>.

**REMARQUE**

**Les ligues de wilaya et régionales doivent informer immédiatement par Email, fax et lettre recommandée la FAVB, après l'homologation définitif du forfait enregistré ou d'un abandon dans leur championnat.**

**ARTICLE 12**

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la ligue wilaya, un forfait ou un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte du titre, ou maintien dans la division concernée, ou le droit de qualification à une phase, en plus des sanctions prévues par la réglementation.

**ARTICLE 13**

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club (Article 107 Alinéa 5) et un avis de virement (conformément au barème financier).

**ARTICLE 14**

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission de fax et email relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

**ARTICLE 15**

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

**ARTICLE 16**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

**ARTICLE 17**

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

**CALENDRIER DES COMPETITONS DE LA NATIONALE UNE A SENIORS HOMMES**

JOURNEES	RENCONTRES					JOURNEES
<b>1ERE</b> <b>25/10/2013</b>	GSP – WOR	ESS* - EFAA	MBB – ESB	NRBBA-ASVB	OMK – POC	<b>10EME</b> <b>10/01/2014</b>
<b>2EME</b> <b>1/11/2013</b>	WOR – POC	ASVB – OMK	ESB–NRBBA	EFAA – MBB	GSP – ESS*	<b>11EME</b> <b>31/01/2014</b>
<b>3EME</b> <b>8/11/2013</b>	ESS* - WOR	MBB – GSP	POC –ASVB	NRBBA-EFAA	POC – ASVB	<b>12EME</b> <b>14/02/2014</b>
<b>4EME</b> <b>MARDI</b> <b>12/11/2013</b>	WOR– ASVB	ESB – POC	EFAA – OMK	GSP–NRBBA	ESS* - MBB	<b>13EME</b> <b>MARDI</b> <b>18/02/2014</b>
<b>5EME</b> <b>29/11/2013</b>	MBB – WOR	NRBBA– ESS*	OMK – GSP	POC – EFAA	ASVB - ESB	<b>14EME</b> <b>21/02/2014</b>
<b>6EME</b> <b>6/12/2013</b>	WOR – ESB	EFAA– ASVB	GSP – POC	ESS* - OMK	MBB–NRBBA	<b>15EME</b> <b>21/03/2014</b>
<b>7EME</b> <b>20/12/2013</b>	NRBBA– WOR	OMK – MBB	POC – ESS*	ASVB – GSP	ESB – EFAA	<b>16EME</b> <b>28/03/2014</b>
<b>8EME</b> <b>27/12/2013</b>	WOR– EFAA	GSP – ESB	ESS* - ASVB	MBB – POC	NRBBA-OMK	<b>17EME</b> <b>18/04/2014</b>
<b>9EME</b> <b>03/01/2014</b>	OMK – WOR	POC–NRBBA	ASVB – MBB	ESB – ESS*	EFAA - GSP	<b>18EME</b> <b>02/05/2014</b>

**PREMIER TOURNOI : REGION EST**

<b>Jeudi 12/12/2013</b>	GSP – WOR	ESS* - EFAA	MBB – ESB	NRBBA-ASVB	OMK – POC
<b>Vendredi 13/12/2013</b>	WOR – POC	ASVB – OMK	ESB–NRBBA	EFAA – MBB	GSP – ESS*
<b>Samedi 14/12/2013</b>	ESS* - WOR	MBB – GSP	POC –ASVB	NRBBA–EFAA	POC – ASVB

**DEUXIEME TOURNOI : REGION OUEST**

<b>Jeudi 13/03/2014</b>	WOR– ASVB	ESB – POC	EFAA – OMK	GSP–NRBBA	ESS* - MBB
<b>Vendredi 14/03/2014</b>	MBB – WOR	NRBBA– ESS*	OMK – GSP	POC – EFAA	ASVB - ESB
<b>Samedi 15/03/2014</b>	WOR – ESB	EFAA– ASVB	GSP – POC	ESS* - OMK	MBB–NRBBA

**TROISIEME TOURNOI : ALGER**

<b>Jeudi 08/05/2014</b>	NRBBA– WOR	OMK – MBB	POC – ESS*	ASVB – GSP	ESB – EFAA
<b>Vendredi 09/05/2014</b>	WOR– EFAA	GSP – ESB	ESS* - ASVB	MBB – POC	NRBBA-OMK
<b>Samedi 10/05/2014</b>	OMK – WOR	POC–NRBBA	ASVB – MBB	ESB – ESS*	EFAA - GSP

## REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE <<A>> SENIORS DAMES

### **ARTICLE 1**

Une compétition dénommée <<Nationale Une A >>, est organisée par la FAVB pour la saison 2013/2014

### **ARTICLE 2**

La Nationale Une A séniors dames est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 3 des règlements généraux.

### **ARTICLE 3**

La Nationale Une A séniors dames regroupe dix (10) équipes en poule unique.

### **ARTICLE 4**

L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

### **ARTICLE 5**

La poule est constituée comme suit :

- 1- GROUPEMENT SPORTIF DES PETROLIERS – (GSP)
- 2- NEDJM RIADHI CHLEF – (NRC)
- 3- MACHAAL BALADIAT BEJAIA – (MBB)
- 4- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA WILAYA DE BEJAIA – (ASWB)
- 5- SEDDOUK VOLLEY BALL – (SVB)
- 6- WIDAD OLYMPIQUE CHLEF – (WOC)
- 7- NACERIA CLUB DE BEJAIA – (NCB)
- 8- RAED JAMEAT EL JAZAIR – (RIJA)
- 9- JEUNESSE SPORTIVE D'AZAZGA – (JSA)
- 10- WIDAD AMAL TLEMCEN – (WAT)

### **ARTICLE 6**

Le championnat se déroulera en aller et retour, à l'issue duquel un classement sera de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place sera établi.

- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> sera déclarée championne d'Algérie et participera au championnat d'Afrique.
- Les équipes classées avant dernière et dernières rétrograderont en nationale Une B.

### **ARTICLE 7**

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- Forfait : moins 1 point en plus d'une amende.

### **ARTICLE 8**

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées
- Du set avéragé général (Quotient)
- Du point avéragé général (Quotient)
- Du set avéragé particulier (Quotient)
- Du point avéragé particulier (Quotient)

### **ARTICLE 9**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les

Règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevante.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe qui reçoit.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevante.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.
- Dans le cas ou il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante est dans l'obligation de changer de maillots.

**ARTICLE 10**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 107 alinéa 11 des Règlements généraux).**
- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute ou soigneur.

**ARTICLE 11**

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya et doivent participer aux championnats (challenge et challenge promotionnel), et tournois Ecoles, Benjamins, Minimes filles, Cadettes, chaque forfait dans les Championnats (challenge et challenge Promotionnel) Wilaya et Régional sera sanctionné par la perte d'un point au classement du Championnat National Une << A >>.

**REMARQUE**

**Les ligues de wilaya et régionales doivent informer immédiatement par Email, fax et lettre recommandée la FAVB, après l'homologation définitif du forfait enregistré ou de l'abandon dans leur championnat.**

**ARTICLE 12**

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la ligue wilaya, un forfait ou un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte du titre, du maintien dans la division concernée, ou le droit de qualification à une phase, en plus des sanctions prévues par la réglementation.

**ARTICLE 13**

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club (Article 107 Alinéa 5) et un avis de virement (conformément au barème financier).

**ARTICLE 14**

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission de fax et email relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

**ARTICLE 15**

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la Réglementation.

**ARTICLE 16**

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

**ARTICLE 17**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

**CALENDRIER DES COMPETITIONS DE LA NATIONALE UNE A SENIORS DAMES**

<b>JOURNEES</b>	<b>RENCONTRES</b>					<b>JOURNEES</b>
<b>1ERE 25-26/10/2013</b>	GSP – WAT	NRC – JSA	MBB – RIJA	ASWB – NCB	SVB – WOC	<b>10EME 17-18/01/2014</b>
<b>2EME 01-02/11/2013</b>	WAT – WOC	NCB – SVB	RIJA – ASWB	JSA – MBB	GSP – NRC	<b>11EME 21-22/02/2014</b>
<b>3EME 08-09/11/2013</b>	NRC – WAT	MBB – GSP	ASWB – JSA	SVB – RIJA	WOC – NCB	<b>12EME 07-08/03/2014</b>
<b>4EME 15-16/11/2013</b>	WAT – NCB	RIJA – WOC	JSA – SVB	GSP – ASWB	NRC – MBB	<b>13EME 14-15/03/2014</b>
<b>5EME 22-23/11/2013</b>	MBB – WAT	ASWB – NRC	SVB – GSP	WOC – JSA	NCB – RIJA	<b>14EME 28-29/03/2014</b>
<b>6EME 29-30/11/2013</b>	WAT – RIJA	JSA – NCB	GSP – WOC	NRC – SVB	MBB – ASWB	<b>15EME 04-05/04/2014</b>
<b>7EME 06-07/12/2013</b>	ASWB – WAT	SVB – MBB	WOC – NRC	NCB – GSP	RIJA – JSA	<b>16EME 11-12/04/2014</b>
<b>8EME 13-14/12/2013</b>	WAT – JSA	GSP – RIJA	NRC – NCB	MBB – WOC	ASWB – SVB	<b>17EME 18-19/04/2014</b>
<b>9EME 27-28/12/2013</b>	SVB – WAT	WOC-ASWB	NCB – MBB	RIJA – NRC	JSA – GSP	<b>18EME 25-26/04/2014</b>

**REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE <<B>> SENIORS HOMMES****ARTICLE 1**

Une compétition dénommée <<Nationale Une B >>, est organisée par la FAVB pour la saison 2013/2014.

**ARTICLE 2**

La Nationale Une B est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 3 des règlements généraux.

**ARTICLE 3**

La Nationale Une B regroupe douze (12) équipes réparties en deux poules, selon la situation géographique de chaque club.

- POULE CENTRE EST et POULE CENTRE OUEST.

**ARTICLE 4**

L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

**ARTICLE 5**

La constitution des poules :

**POULE CENTRE EST**

- 1- ITIHAD TARBAOUI RIADHI STAIFI - (ITRS)
- 2- OLYMPIQUE EL KSEUR – (OEK)
- 3- JEUNESSE SKIKDA – (JS)
- 4- JIL MOSTAQBAL BATNA – (JMB)
- 5- HARACKAT AMAL MOSTAQBAL RIADHI ANNABA- (HAMRA)
- 6- NACERIA CLUB DE BEJAIA – (NCB)

**POULE CENTRE OUEST**

- 1- RAED CHABAB M'SILA – (RCM)
- 2- MOULOUDIA CHABAB BALADIAT LAGHOUAT – (MCBL)
- 3- ITIHAD BALADIAT METLILI CHAAMBA – (IBMC)
- 4- OLYMPIQUE MEDEA – (OM)
- 5- NASREDDINE ZERROUAK – (NZ)
- 6- WIDAD AMEL TLEMCEN – (WAT)

**ARTICLE 6**

Le championnat se déroulera comme suit :

**La première phase** : chaque poule disputera un championnat de 10 journées en aller et retour, à l'issue duquel un classement de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place sera établi.

- Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place des deux poules, composeront la poule du titre.
- Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place des deux poules, composeront la poule de relégation.

**La deuxième phase** : elle se disputera en aller et retour sans cumul de points :

- Les 6 équipes de la poule du titre disputeront un championnat de 10 journées, en aller et retour, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accéderont en nationale Une A
- Les 6 équipes de la poule de relégation disputeront un championnat de 10 journées, en aller et retour, les équipes classées avant dernière et dernière rétrograderont en régionale.

**ARTICLE 7**

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 point pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- Forfait : moins 1 point, en plus d'une amende.

**ARTICLE 8**

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées
- Du set avérage général (Quotient)
- Du point avérage général (Quotient)
- Du set avérage particulier (Quotient)
- Du point avérage particulier (Quotient)

**ARTICLE 9**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante procédera au changement de maillots.

**ARTICLE 10**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de dix Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 107 alinéa 11 des Règlements généraux).**
- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute ou soigneur agréé par la FAVB.

**ARTICLE 11**

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya et doivent participer aux championnats (challenge et promotionnel), et tournois Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, chaque forfait, dans les Championnats (challenge et Promotionnel) Wilaya et Régional sera sanctionné par la perte d'un point au classement du Championnat National Une <<B>>.

**REMARQUE**

**Les ligues de wilaya et régionales doivent informer immédiatement par Email, fax et lettre recommandée la FAVB, après l'homologation définitif du forfait enregistré ou de l'abandon dans leur championnat.**

**ARTICLE 12**

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la ligue wilaya, un forfait ou un abandon de la compétition en cours de saison, entrainera automatiquement la perte du titre ou du maintien dans la division concernée, ou le droit de qualification à une phase, en plus des sanctions prévues par la réglementation.

**ARTICLE 13**

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club (Article 107 Alinéa 5) et un avis de virement (conformément au barème financier).

**ARTICLE 14**

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission de fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

**ARTICLE 15**

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

**ARTICLE 16**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

**ARTICLE 17**

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

**CALENDRIER DU CHAMPIONNAT****PREMIERE PHASE****POULE CENTRE EST**

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
<b>1ERE JOURNEE</b> 25-26/10/13	ITRS – NCB	OEK – HAMRA	JS - IMB	<b>6EME JOURNEE</b> 29-30/12/13
<b>2EME JOURNEE</b> 01-02/11/13	NCB – JMB	HAMRA – JS	ITRS – OEK	<b>7EME JOURNEE</b> 06-07/12/13
<b>3EME JOURNEE</b> 08-09/12/2013	OEK – NCB	JS – ITRS	JMB – HAMRA	<b>8EME JOURNEE</b> 20-21/12/13
<b>4EME JOURNEE</b> 15-16/11/13	NCB – HAMRA	ITRS – JMB	OEK – JS	<b>9EME JOURNEE</b> 27-28/12/13
<b>5EME JOURNEE</b> 22-23/11/13	JS – NCB	JMB – OEK	HAMRA - ITRS	<b>10EME JOURNEE</b> 10-11/01/13

**POULE CENTRE EST**

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
<b>1ERE JOURNEE</b> 25-26/10/13	RCM – WAT	MCBL – NZ	IBMC – OM	<b>6EME JOURNEE</b> 29-30/12/13
<b>2EME JOURNEE</b> 01-02/11/13	WAT – OM	NZ – IBMC	RCM – MCBL	<b>7EME JOURNEE</b> 06-07/12/13
<b>3EME JOURNEE</b> 08-09/12/2013	MCBL – WAT	IBMC – RCM	OM – NZ	<b>8EME JOURNEE</b> 20-21/12/13
<b>4EME JOURNEE</b> 15-16/11/13	WAT – NZ	RCM – OM	MCBL – IBMC	<b>9EME JOURNEE</b> 27-28/12/13
<b>5EME JOURNEE</b> 22-23/11/13	IBMC – WAT	OM – MCBL	NZ – RCM	<b>10EME JOURNEE</b> 10-11/01/13

**DEUXIEME PHASE****POULE TITRE**

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
<b>1ERE JOURNEE</b> 24-25/01/14	1 <sup>er</sup> /6 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>	<b>6EME JOURNEE</b> 14-15/03/14
<b>2EME JOURNEE</b> 31/01/-01/02/14	6 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> /2 <sup>ème</sup>	<b>7EME JOURNEE</b> 21-22/03/14
<b>3EME JOURNEE</b> 14-15/02/14	2 <sup>ème</sup> /6 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> /1 <sup>er</sup>	4 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	<b>8EME JOURNEE</b> 28-29/03/14
<b>4EME JOURNEE</b> 21-22/02/14	6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> /4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>	<b>9EME JOURNEE</b> 04-05/04/14
<b>5EME JOURNEE</b> 28/02/-01/03/14	3 <sup>ème</sup> /6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> /2 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> /1 <sup>er</sup>	<b>10EME JOURNEE</b> 11-12/04/14

**POULE RELEGATION**

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
<b>1ERE JOURNEE</b> 24-25/01/14	7 <sup>ème</sup> /12 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup> /11 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup> /10 <sup>ème</sup>	<b>6EME JOURNEE</b> 14-15/03/14
<b>2EME JOURNEE</b> 31/01/-01/02/14	12 <sup>ème</sup> /10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup> /9 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> /8 <sup>ème</sup>	<b>7EME JOURNEE</b> 21-22/03/14
<b>3EME JOURNEE</b> 14-15/02/14	8 <sup>ème</sup> /12 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> /9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup> /11 <sup>ème</sup>	<b>8EME JOURNEE</b> 28-29/03/14
<b>4EME JOURNEE</b> 21-22/02/14	12 <sup>ème</sup> /11 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> /10 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup> /9 <sup>ème</sup>	<b>9EME JOURNEE</b> 04-05/04/14
<b>5EME JOURNEE</b> 28/02/-01/03/14	9 <sup>ème</sup> /12 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup> /8 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup> /7 <sup>ème</sup>	<b>10EME JOURNEE</b> 11-12/04/14

## REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE <<B>> SENIORS DAMES

### **ARTICLE 1**

Une compétition dénommée Championnat National Une B Séniors Dames est organisée par la FAVB.

### **ARTICLE 2**

La Nationale Une B est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs et financier vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées et engagées en école, benjamines, minimes et cadettes filles, conformément à l'article 3 des règlements généraux.

### **ARTICLE 3**

Cette compétition regroupe deux poules, la poule < centre est > gérée par la ligue régionale < centre est >, et la poule < centre ouest > gérée par la Ligue Régionale Centre Ouest.

### **ARTICLE 4**

L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de Berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

### **ARTICLE 5**

Chaque ligue organisera son championnat en fonction du nombre d'équipes engagées.

- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la poule centre est accédera en nationale Une A.
- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la poule centre ouest accédera en nationale Une A

### **ARTICLE 6**

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- Forfait : moins 1 point, en plus d'une amende.

### **ARTICLE 7**

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées.
- Du set avéragé général (Quotient).
- Du point avéragé général (Quotient).
- Du set avéragé particulier (Quotient).
- Du point avéragé particulier (Quotient).

### **ARTICLE 8**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe qui reçoit.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe qui reçoit.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante procédera au changement de maillots.

### **ARTICLE 9**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 112 alinéa 11 des Règlements généraux)**
  - L'entraîneur.
  - L'entraîneur adjoint.
  - 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
  - Le kinésithérapeute ou le soigneur agréé par la FAVB.

### **ARTICLE 10**

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya et doivent participer aux championnats (challenge et challenge promotionnel), et tournois Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, chaque forfait, dans les Championnats (challenge et challenge Promotionnel) Wilaya et Régional sera sanctionné par la perte d'un point au classement du Championnat National Une <<B>>.

### **REMARQUE**

**Les ligues de wilaya et régionales doivent informer immédiatement par Email, fax et lettre recommandée la FAVB, après l'homologation définitif du forfait enregistré ou de l'abandon dans leur championnat.**

**ARTICLE 11**

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la ligue wilaya, un forfait ou un abandon de la compétition en cours de saison , entrainera automatiquement la perte du titre ou du maintien dans la division concernée , ou le droit de qualification à une phase , en plus des sanctions prévues par la réglementation .

**ARTICLE 12**

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club ( Article 112 Alinéa 5) et un avis de virement (conformément au barème financier).

**ARTICLE 13**

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission de fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB

**ARTICLE 14**

Les clubs doivent s'acquitter des amendes à la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

**ARTICLE 15**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

**ARTICLE 16**

Les clubs sont tenus de connaitre et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

## REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT NATIONAL DEUX DES SENIORS HOMMES

### ARTICLE 1

Une compétition dénommée Championnat national deux «Séniors Hommes», est organisée par la FAVB et gérée par les ligues régionales.

### ARTICLE 2

Le Championnat National deux est ouvert aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratif et financier vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées, et dans le respect de l'article 2 des Règlements Généraux.

### ARTICLE 3

#### LES REGIONS :

- ✓ NATIONALE DEUX CENTRE EST (BEJAIA)
- ✓ NATIONALE DEUX CENTRE OUEST (ALGER)
- ✓ NATIONALE DEUX SUD (LAGHOUAT)
- ✓ NATIONALE DEUX OUEST (ORAN)
- ✓ NATIONALE DEUX EST (CONSTANTINE)

### ARTICLE 4

A la fin de ce championnat les cinq champions et le représentant de l'extrême sud disputeront un tournoi d'accession conformément aux conditions arrêtées dans le règlement sportif du tournoi d'accession et du cahier de charges.

### ARTICLE 5

L'engagement des jeunes catégories au niveau des ligues wilaya est obligatoire pour les équipes engagées en division deux, l'inexistence, le forfait ou l'abandon des championnats des jeunes catégories en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits à la participation au tournoi d'accession en Nationale 1B.

**NB /** Les Ligues Wilaya et Régionales doivent informer immédiatement par Fax et lettre recommandée la FAVB, après l'homologation définitive du forfait enregistré ou de l'abandon dans leur championnat.

### ARTICLE 6

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB.

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- Forfait : moins 1 point, en plus d'une amende.

### ARTICLE 7

En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées.
- Du set avéragé général (Quotient)
- Du point avéragé général (Quotient)
- Du set avéragé particulier (Quotient)
- Du point avéragé particulier (Quotient)

### ARTICLE 8

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe qui recevante.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante procédera au Changement de maillots.

### ARTICLE 9

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 107 alinéa 11 des Règlements généraux)**
- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

### ARTICLE 10

L'adresse électronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

## REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE D'ALGERIE TOUTES CATEGORIES

### ARTICLE 1

Une compétition dénommée coupe d'Algérie est organisée par la FAVB.

### ARTICLE 2

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et à ses structures décentralisées. Ces associations doivent être en règle vis-à-vis de celles-ci, La formule utilisée est « élimination direct », tout forfait à partir du tour fédéral, entrainera une pénalité et l'équipe sera déclarée forfait pour la saison 2014/2015.

### ARTICLE 3

Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

- **Masculine** : 04 catégories (Minimes – Cadets – Juniors – Séniors)
- **Féminine** : 03 catégories (Minimes – Cadettes – Juniors /Séniors)

### ARTICLE 4

#### **Séniors Hommes :**

- les ligues wilaya transmettront un représentant à leur ligue régionale
- les douze équipes de la Nationale Une B, et les cinq équipes qualifiées issues des ligues régionales (Division 2) et le représentant de l'extrême sud, disputeront les tours préliminaires d'où se qualifieront six équipes qui s'ajouteront aux dix équipes de la Nationale Une A pour disputer les huitièmes de finale.
- Les minimes, les cadettes et les séniors dames s'engagent directement au niveau de la FAVB.

### ARTICLE 5

- Les rencontres se joueront sur terrain neutre, le club premier tiré fournira la feuille de match, le tableau de marque et prendra en charge les frais du service d'ordre dont elle s'acquittera sur place.
- Lors des rencontres de coupe d'Algérie des séniors hommes et dames, Le club premier cité mettra à la disposition des arbitres, les drapeaux des juges de ligne.

### ARTICLE 6

Les ligues sont tenues de transmettre les qualifiés conformément au calendrier administratif.

#### **CATEGORIES MASCULINES**

- **Séniors Hommes**
  - **Phase Wilaya :**
    - Transmission des équipes qualifiées aux ligues Régionales le Dimanche 20 Octobre 2013 par EMAIL et FAX.
  - **Phase Régionale :**
    - Transmission des équipes qualifiées à la FAVB le dimanche 24 novembre 2013, par EMAIL et FAX.

**REMARQUE :** les équipes qualifiées au tour préliminaire issues des divisions deux doivent transmettre à la FAVB le récépissé de paiement des droits de participation à la coupe d'Algérie qui s'élèvent à 10 000 DA avant le Jeudi 07 Novembre 2013, faute de quoi elles ne seront pas autorisées à prendre part à la coupe d'Algérie .

- **Minimes, Cadets et Juniors :**
  - Transmission des qualifiés à la FAVB le Dimanche 19 janvier 2014, par EMAIL et FAX.

#### **CATEGORIES FEMININES**

- **Séniors Dames :**
  - Engagement au niveau de la FAVB le dimanche 20 Octobre 2013, par EMAIL et FAX.
- **Minimes filles et Cadettes :**
  - engagement au niveau de la FAVB le dimanche 20 Octobre 2013, par EMAIL et FAX.

**Remarque :** l'engagement des séniors dames et des jeunes catégories féminines dont les équipes ne sont pas affiliées à la FAVB, doit être envoyé avec un récépissé de paiement des droits d'engagement, faute de quoi elles ne seront pas autorisées à prendre part à la coupe d'Algérie.

- Séniors dames : 10 000 DA.
- Minimes filles : 2 000DA.
- Cadettes : 2 000 DA.

### ARTICLE 7

L'organisation des tours des catégories féminines se fera en fonction du nombre des équipes engagées auprès de la FAVB.

**ARTICLE 8**

En catégories jeunes garçons, les équipes concernées par le tour fédéral sont : les huit équipes qualifiées des ligues régionales (conformément aux quotas arrêtés) et disputeront les quarts de finale de la coupe d'Algérie saison 2010/2011.

➤ **QUOTA DES REPARTITIONS DES QUALIFIES :**

- **REGION EST « CONSTANTINE »** : un représentant.
- **REGION CENTRE EST « BEJAIA »** : deux représentants.
- **REGION CENTRE OUEST « ALGER »** : deux représentants.
- **REGION OUEST « ORAN »** : un représentant.
- **REGION SUD « LAGHOAT »** : un représentant.
- **REGION EXTREME SUD « ILLIZI »** : un représentant.

**ARTICLE 9**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu , et suivant les règlements généraux de la FAVB .ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition :
  - Séniors Hommes : MVA 200.
  - Séniors Dames : MVA 200.
  - Jeunes catégories : Ballons homologués par la FIVB.
- Tableau de marque, Feuille de match fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement fournies par chaque équipe.
- Ramasseurs de balles, tiges et toises pour les Séniors Hommes et Dames sont à la charge de la ligue organisatrice
- Dans le cas ou il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevante procédera au changement de maillots.

**ARTICLE 10**

Les vainqueurs de la coupe d'Algérie dans les différentes catégories se verront attribuer un trophée à titre définitif.

Pour les Séniors Hommes et Juniors/Séniors Dames : LES VAINQUEURS SERONT QUALIFIES A LA COUPE ARABE.

**ARTICLE 11**

A partir des quarts de finale, pour les Minimes, Cadets et Juniors Garçons ainsi que pour les Minimes Filles et Cadettes, l'équipe doit présenter :

- Carte nationale d'identité, Permis de conduire ou Passeport.

**ARTICLE 12**

L'utilisation du joueur libéro dans les catégories minimes garçons et minimes filles est interdite.

**ARTICLE 13**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

**CATEGORIES D'AGE ET HAUTEUR DU FILET**

<b>GARCONS</b>				
<b>CATEGORIES</b>	<b>AGE</b>	<b>ANNEES DE PRATIQUE</b>	<b>HAUTEUR DU FILET</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>JUNIORS</b>	Moins de 21 ans	19 / 20 ans Nés en 1994 et 1995	243 cm	
<b>CADETS</b>	Moins de 19 ans	17 / 18 ans Nés en 1996 et 1997	243 cm	
<b>MINIMES</b>	Moins de 17 ans	15 / 16 ans Nés en 1998 et 1999	235 cm	
<b>BENJAMINS</b>	Moins de 15 ans	13 / 14 ans Nés en 2000 et 2001	220 cm	Mini volley « 4vs4 » « 6vs6 »
<b>ECOLES</b>	Moins de 13 ans	11 / 12 ans Nés en 2002,2003 et 2004	200 cm	Mini volley « 2vs2 » «3vs3» « 4vs4 » Jeux éducatifs
<b>FILLES</b>				
<b>CATEGORIES</b>	<b>AGE</b>	<b>ANNEES DE PRATIQUE</b>	<b>HAUTEUR DU FILET</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>JUNIORS</b>	Moins de 20 ans	18 / 19 ans Nés en 1995 et 1996	224 cm	
<b>CADETTES</b>	Moins de 18 ans	15/16/ 17 ans Nés en 1997,1998 et 1999	224 cm	
<b>MINIMES</b>	Moins de 15 ans	13 / 14 ans Nés en 2000 et 2001	215 cm	
<b>BENJAMINES</b>	Moins de 13 ans	11 / 12 ans Nés en 2002 et 2003	200 cm	Mini volley « 4vs4 » « 6vs6 »
<b>ECOLES</b>	Moins de 11 ans	8 / 9 / 10 ans Nés en 2004,2005 et 2006	200 cm	Mini volley « 2vs2 » «3vs3» « 4vs4 » Jeux éducatifs

**REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI D'ACCESSION EN NATIONALE UNE B SENIORS HOMMES****ARTICLE 1**

Une compétition dénommée <<Tournoi d'accession>> en Nationale Une B Séniors Hommes est organisée par la FAVB, pour la saison sportive 2013/2014.

**ARTICLE 2**

Les cinq équipes championnes des divisions deux engagées dans les différentes catégories (conformément à l'article 2 des règlements généraux) auprès des ligues, et le représentant de l'extrême sud, et en règle sur le plan administratif et financier vis-à-vis de la FAVB, et de ses structures décentralisées, disputeront un tournoi d'accession.

- Les six équipes seront réparties en deux poules A et B par tirage au sort, et joueront en aller simple chacun contre chacun.
- Les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> des deux poules, joueront en « croisée » les demi-finales (A1 vs B2) et (B1 vs A2), les vainqueurs accéderont en Nationale Une B dans le respect du cahier des charges.
- En cas d'abandon ou de forfait de l'une des six équipes, il sera procédé à un tirage au sort entre les ligues participantes, la division de laquelle est tiré le participant, ne sera pas concernée par le tirage au sort, au cas où les mêmes conditions se présentent les saisons suivantes.

**ARTICLE 3**

L'ordre de désignation des rencontres pour le tournoi d'accession se fera selon la table de berger, après attribution d'un numéro pour chaque équipe lors du tirage au sort.

**ARTICLE 4**

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.

**ARTICLE 5**

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte et par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées.
- Set avérage général << Quotient >>
- Points avérage général << Quotient >>
- Set avérage particulier << Quotient >>
- Points avérage particulier << Quotient >>

**ARTICLE 6**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque et feuilles de match fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.

**ARTICLE 7**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes, sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu à savoir :

- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

**ARTICLE 8**

Un joueur absent lors d'une journée, pourra prendre part au reste du tournoi, mais devra figurer au préalable sur la liste présentée par le club au début de la compétition. Les arbitres sont tenus de vérifier les listes et les licences avant le début de chaque rencontre.

**ARTICLE 9**

L'équipe utilisant un joueur <<LIBERO>> durant le tournoi, devra le mentionner sur la liste d'engagement présentée par le club lors de la 1<sup>ère</sup> journée. Le <<libéro>> évoluera durant toute la durée du tournoi uniquement à ce poste, et ne fera l'objet d'un changement qu'en cas de blessure, dans ce cas il sera permis le choix d'un autre joueur à ce poste.

**ARTICLE 10**

Le joueur **<Libéro>** doit porter un uniforme <chasuble> pour le Libéro nouvellement désigné, le maillot doit contraster nettement avec la couleur des maillots du reste de l'équipe. L'uniforme du Libéro peut avoir un dessein particulier, mais il doit être numéroté comme le reste de l'équipe.

**ARTICLE 11**

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la wilaya (conformément aux règlements généraux), un forfait ou un abandon de la compétition, au cours de la saison entraîne automatiquement le retrait des droits de participation au tournoi d'accession ou à l'accession.

**ARTICLE 12**

L'adresse Electronique <<EMAIL>> est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

**ARTICLE 13**

Les clubs participants au tournoi d'accession sont tenus de connaître et d'appliquer les règlements généraux ce présent règlement sans réserves ni restriction.

## REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE NATIONAL JEUNES

### ARTICLE 1

La Fédération Algérienne de Volleyball organise pour la saison 2013/2014 un challenge National jeunes.

### ARTICLE 2

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et aux ligues, et en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.

### ARTICLE 3

- **Garçons** : Minimes / Cadets / Juniors
- **Filles** : Minimes / Cadettes

### ARTICLE 4

La participation des CSA engagées en Division Nationale Une A et B, et Division Nationale Deux, dans les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors <<Garçons et Filles>> est obligatoire (conformément à l'article 2 des règlements généraux). L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits stipulés dans les règlements spécifiés de chaque compétition. Ces sanctions s'ajouteront à celles prévues par la réglementation en vigueur.

### ARTICLE 5

Cette compétition se déroulera en quatre phases :

- **Phase wilaya** : Du 18-19/10/2013 au 17-18/01/2014, Cette compétition est gérée par les ligues pôles, se déroulera sous forme étalée.
- **Phase régionale** : Du 24-25/01/2014 au 25-26/04/2014, Cette compétition est gérée par les ligues régionales, se déroulera sous forme étalée et regroupera les champions des ligues pôles conformément aux quotas arrêtés.
- **Phase inter région** : 09-10/05/2014: elle regroupera les représentants des ligues régionales, conformément aux quotas arrêtés.

<b>Représentant de la ligue régionale est &lt;Constantine&gt;</b>	<b>Représentant de la ligue régionale centre est 1 &lt;Bejaia&gt;</b>
<b>Représentant de la ligue régionale ouest &lt;Oran&gt;</b>	<b>Représentant de la ligue régionale centre ouest 2 &lt;Alger&gt;</b>
<b>Représentant de la ligue régionale sud &lt;Laghouat&gt;</b>	<b>Représentant de la ligue régionale centre ouest 1 &lt;Alger&gt;</b>
<b>Représentant de la ligue extrême sud</b>	<b>Représentant de la ligue régionale centre est 2 &lt;Bejaia&gt;</b>

- **Phase Nationale** : 27-28/06/2014, elle regroupera les quatre équipes qualifiées de la phase inter région, se déroulera en demi finale et Finale, la désignation des rencontres se fera par tirage au sort.

### REMARQUE:

Dans la perspective d'élaborer un nouveau programme de championnat en jeunes catégories, exceptionnellement pour la saison 2013/2014, le vainqueur du challenge national promotionnel cadets garçons et filles, participera au challenge national.

### ARTICLE 6

Les rencontres de la phase inter région, se dérouleront sur terrain neutre par élimination directe, le club cité en premier fournira la feuille de match et le tableau de marque.

### ARTICLE 7

Les ligues sont tenues de transmettre les équipes qualifiées conformément aux délais calendaires arrêtés.

**ARTICLE 8**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toises fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.

**ARTICLE 9**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants, et dans l'aire de jeu, à savoir :

- **Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus (Article 107 alinéa 11 des Règlements généraux).**
- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint
- Le kinésithérapeute.

**ARTICLE 10**

La carte Nationale d'identité, le permis de conduire ou le passeport sont obligatoires durant les phases régionales, inter-région et Nationales.

**ARTICLE 11**

Les vainqueurs du Challenge National se verront attribuer un trophée à titre définitif.

**ARTICLE 12**

L'utilisation du joueur libero dans les catégories minimes garçons et minimes filles est interdite.

**ARTICLE 13**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

**QUOTA DES QUALIFIES AUX TOURS REGIONAUX DE LA COUPE D'ALGERIE,  
DU CHALLENGE NATIONAL ET CHALLENGE NATIONAL PROMOTIONNEL**

ILLIZI	<b><u>01</u></b>
GHARDAIA	<b><u>01</u></b>
LAGHOUAT (ELBAYADH – DJELFA)	<b><u>01</u></b>
ORAN (RELIZANE – MOSTAGANEM)	<b><u>01</u></b>
SAIDA (MASCARA – NAAMA)	<b><u>01</u></b>
TIARET (TISSEMSILT)	<b><u>01</u></b>
TLEMCEN (SIDI BELABBES – AIN TEMOUCHENT)	<b><u>01</u></b>
BLIDA ( CHLEF – TIPAZA)	<b><u>01</u></b>
MEDEA	<b><u>01</u></b>
ALGER	<b><u>02</u></b>
TIZI-OUZOU (BOUMERDES- BOUIRA)	<b><u>01</u></b>
BEJAIA (JIJEL)	<b><u>01</u></b>
SETIF (BORDJ BOU ARRERIDJ – M'SILA)	<b><u>01</u></b>
CONSTANTINE (MILA – SKIKDA)	<b><u>01</u></b>
ANNABA (TEBESSA- GUELMA – SOUK AHRAS)	<b><u>01</u></b>
BATNA (OUM EL BOUAGHI)	<b><u>01</u></b>
EL OUED	<b><u>01</u></b>
MILA	<b><u>01</u></b>

## **REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE NATIONAL PROMOTIONNEL JEUNES**

### **ARTICLE 1**

La Fédération Algérienne de Volleyball organise pour la saison 2013/2014 un Challenge National promotionnel jeunes

### **ARTICLE 2**

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et aux ligues pôles, et en règle financière-ment vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.

### **ARTICLE 3**

- **Garçons** : Minimes / Cadets / Juniors
- **Filles** : Minimes / Cadettes

### **ARTICLE 4**

La participation des CSA engagées en Division Nationale Une A et B, et Division Nationale Deux, dans les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors <<Garçons et Filles>> est obligatoire (conformément à l'article 2 des règlements généraux). L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits stipulés dans les règlements spécifiés de chaque compétition. Ces sanctions s'ajouteront à celles prévues par la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 5**

Cette compétition se déroulera trois phases.

- le challenge national promotionnel de la phase wilaya, regroupe les équipes non qualifiées au challenge national, et se disputera du 24-25/01/2014 au 28-29/03/2014
- Phase régionale : du 04-05/04/2014 au 30-31/05/2014, Cette compétition est gérée par les ligues régionales, se déroulera sous forme étalée ou sous forme de tournoi, et regroupera les champions des ligues conformément aux quotas arrêtés.
- Phase inter région : le 13-14/06/2014 elle regroupera les représentants des ligues régionales, conformément aux quotas arrêtés.

Représentant de la ligue régionale est <Constantine>	Représentant de la ligue régionale centre est 1 <Bejaia>
Représentant de la ligue régionale ouest <Oran>	Représentant de la ligue régionale centre ouest 2 <Alger>
Représentant de la ligue régionale sud <Laghouat>	Représentant de la ligue régionale centre ouest 1 <Alger>
Représentant de la ligue extrême sud	Représentant de la ligue régionale centre est 2 <Bejaia>

- Phase Nationale : le 20-21/06/2014 elle regroupera les quatre équipes qualifiées de la phase inter région, se déroulera en demi finale et finale par tirage au sort.

### **REMARQUE :**

**Dans la perspective d'élaborer un nouveau programme de championnat en jeunes catégories, exceptionnellement pour la saison 2013/2014, le vainqueur du challenge national promotionnel cadets garçons et filles, participera au challenge national.**

### **ARTICLE 6**

Les rencontres de la phase inter région, se dérouleront sur terrain neutre par élimination directe, le club cité en premier fournira la feuille de match et le tableau de marque.

### **ARTICLE 7**

Les ligues sont tenues de transmettre les équipes qualifiées conformément aux délais calendaires arrêtés.

### **ARTICLE 8**

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toises fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.

**ARTICLE 9**

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants, et dans l'aire de jeu, à savoir :

- L'entraîneur.
- L'entraîneur adjoint.
- 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

**ARTICLE 10**

La carte Nationale d'identité, le permis de conduire ou le passeport sont obligatoires durant les phases régionales, inter-région et National.

**ARTICLE 11**

L'utilisation du joueur libero dans les catégories minimales garçons et minimales filles est interdite.

**ARTICLE 12**

Les vainqueurs du Championnat promotionnel se verront attribuer un trophée à titre définitif.

**ARTICLE 13**

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

## PROSPECTION, DETECTION ET SELECTION DES JEUNES TALENTS

### **ARTICLE 1 :**

Une opération de prospection, détection et sélection des jeunes talents est organisée par les ligues et la fédération algérienne de volleyball. Les meilleurs jeunes talents seront orientés vers les classes sport études, les lycées sportifs, l'école nationale de Sétif, ses annexes et les équipes nationales pour préparer les championnats d'Afrique de 2016.

### **ARTICLE 2 :**

Cette opération est obligatoire pour la catégorie Minime et facultative pour les autres catégories:

- Garçons : Né 1999-2000
- Filles : Née 2000-2001

### **ARTICLE 3 :**

Des commissions techniques, composées de techniciens installés par paliers, seront chargées du suivi et les ligues organisatrices se chargeront de la préparation de l'organisation.

### **ARTICLE 4 :**

L'opération se déroulera en 3 phases :

- **Wilaya:** du 01 septembre au 15 Décembre 2013.
- **Régionale:** du 15 décembre 2013 au 15 Mars 2014.
- **Nationale:** vacances de printemps, elle regroupera : Les cinq (05) Sélections régionales.
  - La période d'été sera consacrée aux stages des sélections nationales,
  - Les meilleurs jeunes talents seront pris en charge au niveau des structures étatiques : lycée sportif ou école olympique.

### **ARTICLE 5 :**

La ligue est tenue de réaliser une ou des journées de prospection et de détection, selon leurs capacités organisationnelles, l'opération comporte deux volets :

- **Compétitions ou circuit technique:**
  - o Matchs inter sélections, avec participation obligatoire de tous les sélectionnés,
  - o Celui qui arrive au service doit être remplacé.
  - o Celui qui arrive en zone 3 doit faire la passe (éviter la spécialisation à la passe).
- **Mesures anthropométriques et tests physiques :**  
**Le tableau doit contenir**
  - Nom et prénom
  - Date et lieu de naissance
  - N° de Licence
  - Club
  - Téléphone du père
  - Taille (Cm)
  - Poids (Kg)
  - Hauteur 1 Bras (Cm)
  - Hauteur 2 Bras (Cm)
  - Saut d'attaque avec élan (Cm)
  - Saut de Block (Cm) 3X6 m en seconde

A la fin de chaque phase, l'ensemble des résultats doivent être envoyés par mail à la FAVB : [favb2004@yahoo.fr](mailto:favb2004@yahoo.fr),

Le choix devra être orienté vers le critère de **Taille**, il est possible d'avoir la valeur prédictive de la taille adulte à partir de la taille actuelle de l'enfant, selon les tableaux N°1 et N° 2 (Digest, 1997) ou en utilisant la taille de parents (Gaisl, 1975) :

$$\begin{aligned} \text{Taille du garçon} &= \frac{\text{taille père} + \text{taille de la mère}}{2} \times 1,08 \\ \text{Taille de la fille} &= \frac{\text{taille père} + \text{taille de la mère}}{2} \times 0,92 \end{aligned}$$

**Tableau N° 1 : tableau prédictif de la taille "Garçons"**

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	210 (cm)	205 (cm)	200 (cm)	195 (cm)	190 (cm)	185 (cm)
8	72,2		151,6	148,0	144,4	140,8	137,2	133,6
9	75,4	3,2	158,3	154,6	150,8	147,0	143,3	139,5
10	78,2	2,8	164,2	160,3	156,4	152,5	148,6	144,7
11	80,9	2,7	169,9	165,8	161,8	157,8	153,7	149,7
12	83,9	3	176,2	172,0	167,8	163,6	159,6	155,2
13	87,5	3,6	183,8	179,4	175,0	170,6	166,3	161,9
14	<b>91,5</b>	<b>4</b>	<b>192,2</b>	<b>187,6</b>	<b>183,0</b>	<b>178,4</b>	<b>173,9</b>	<b>169,3</b>
15	<b>95,2</b>	<b>3,7</b>	<b>199,9</b>	<b>195,2</b>	<b>190,4</b>	<b>185,6</b>	<b>180,9</b>	<b>176,1</b>
16	<b>98,1</b>	<b>2,9</b>	<b>206,0</b>	<b>201,1</b>	<b>196,2</b>	<b>191,3</b>	<b>186,4</b>	<b>181,5</b>
17	99,1	1,3	208,7	203,8	198,8	193,8	188,9	183,9
18	<b>100</b>	<b>0,6</b>	<b>210</b>	<b>205</b>	<b>200</b>	<b>195</b>	<b>190</b>	<b>185</b>

**Tableau N° 2 : tableau prédictif de la taille "FILLES"**

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	200 cm	195 cm	190 Cm	185 Cm	180 cm	175 Cm
8	77,8		155,6	151,7	147,8	143,9	136,2	<b>136,2</b>
9	81,1	3,3	162,2	158,1	154,1	150,0	146,0	<b>141,9</b>
10	84,5	3,4	169,0	164,8	160,6	156,3	152,1	<b>147,9</b>
11	88,4	3,9	176,8	172,4	168,0	163,5	159,1	<b>154,7</b>
12	92,5	4,1	185,0	180,4	175,8	171,1	166,5	<b>161,9</b>
13	<b>95,5</b>	<b>3</b>	<b>191,0</b>	<b>186,2</b>	<b>181,5</b>	<b>176,5</b>	<b>171,9</b>	<b>167,1</b>
14	<b>97,6</b>	<b>2,1</b>	<b>195,2</b>	<b>190,3</b>	<b>185,4</b>	<b>180,6</b>	<b>175,7</b>	<b>170,8</b>
15	98,8	1,2	197,6	192,7	187,7	182,8	177,8	<b>172,9</b>
16	99,8	1	199,6	194,6	189,6	184,6	179,6	<b>174,7</b>
17	99,9	0,1	199,8	194,8	189,8	184,8	179,8	<b>174,8</b>
18	<b>100</b>	<b>0,1</b>	<b>200</b>	<b>195</b>	<b>190</b>	<b>185</b>	<b>180</b>	<b>175</b>

Tiré de coaches, Digest, FIVB 1997.

**ARTICLE 6 :**

**Le joueur (se) qui ne répond pas à une sélection**, wilaya, régionale ou nationale, **sera sanctionné** par : une non-participation aux manifestations organisée par la ligue ou la FAVB.

**ARTICLE 7 :**

Les ligues sont tenues de participer aux inters sélections, « wilaya, régionale ou nationale ». L'opération doit être réalisée quel que soit le nombre de présents.

**REGLEMENT SPORTIF MINI VOLLEY****ARTICLE 1 :**

La compétition « **mini volley** » est ouverte à toutes les associations affiliées aux ligues de wilaya qui sont en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB.

**ARTICLE 2 :**

Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

- **Ecoles :** U13 Garçons nés 2002-2004. /U11 Filles nées 2004-2006.
- **Benjamins:** U15 Garçons nés 2000-2001/ U13 Filles nées 2002-2003.

**ARTICLE 3 :**

Les ligues de wilaya sont tenues d'organiser périodiquement des tournois de mini volley pour les écoles et les benjamins selon les spécificités de chaque région.

La commission d'organisation doit définir les groupes par niveau (feuille d'aptitude):

- **Niveau « I »** ayant des aptitudes avancées (service tennis, trois passe, attaque...)
- **Niveau « II »** ayant des aptitudes faibles à moyennes.

Niveau « I »	Stade avancé
Niveau « II »	Stade débutant

Les ligues doivent respecter les règles de jeux suivantes :

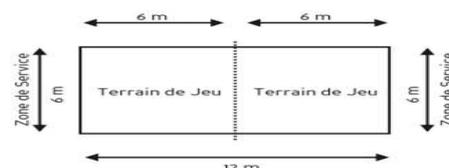
❖ **BENJAMINS :****Formule 4 contre 4 :**

- Elle se déroulera le premier semestre de la saison.
- Chaque club doit participer avec trois (3) équipes au minimum de différent niveau ou plus si l'organisation le permet.

**Des tournois de mini volley seront organisés le 01 Juin 2014 par toutes les ligues de wilaya au niveau des grands Boulevards et des places publiques du chef-lieu de la wilaya, sous le slogan de la FIVB « Volley All Festival international 2014 ».**

**Règlement 4 vs 4 :**

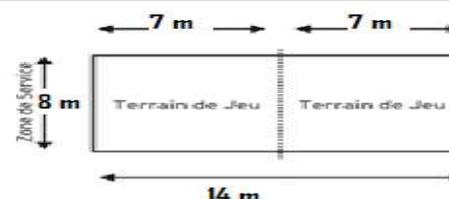
- Le tournoi doit se dérouler au moins sur 03 trois terrains et plus.
- Pour le gain du match, le nombre de sets et de points restent à l'estimation de la ligue organisatrice.
- Trois (3) contacts obligatoires par équipe.
- Utilisation du service bas, le service tennis est toléré pour les équipes de niveau avancé « I ».
- A chaque rotation changement de joueurs au service.
- Le renvoi intentionnel du ballon au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> contact est interdit.
- Les joueurs doivent circuler dans toutes les zones et chaque joueur doit faire la passe.



	<b>Formule 4 vs 4</b>	
	Garçons	Filles
<b>Dimension</b>	<b>6m / 12 m</b>	
<b>Hauteur du filet</b>	215 cm	212 cm
<b>Age</b>	13-14 ans	11-12 ans

**Formule 6 contre 6**

- Elle se déroulera le deuxième semestre, pour les jeunes qui sont en dernière année benjamine.
- Nombre de joueurs : 08 à 10 joueurs (ses) par équipe, à chaque rotation changement de joueur au service.
- Chaque club doit participer avec deux (02) équipes au minimum ou plus si l'organisation le permet.

**Règlement 6 vs 6:**

- Idem que Le règlement du 4 vs 4.
- La feuille de match spéciale mini volley (FAVB) est disponible sur le site [www.afvb.org](http://www.afvb.org) rubrique téléchargement.

	<b>Formule 6 vs 6 joueurs Confirmés</b>	
	Garçons	Filles
<b>Dimension</b>	<b>8m / 14 m</b>	
<b>Hauteur du filet</b>	215 cm	212 cm
<b>Age</b>	14 ans	12 ans

❖ **ÉCOLES :**

Dans cette catégorie d'âge on peut organiser des journées de jeux de terrain réduit ou des jeux de relais et parcours.

**6<sup>ème</sup> Festival National des écoles de Volleyball :**

**Lieu :** CHLEF

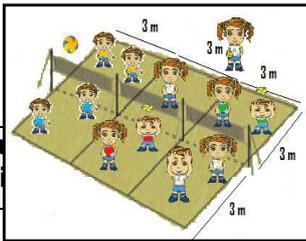
**Date :** du 22 au 26 Décembre 2013-10-20

**Catégorie d'âge :** U13 Garçons nés 2002-2004. /U11 Filles nées 2004-2006.

**Participants :** l'ensemble des w-layas.

**Mini volley :** jeux de terrains réduits

Type de jeu	Largeur	Longueur	Hauteur du Filet
1 vs 1	1,5 m	4 m	2 m
2 vs 2	3 m	6 m	2 m
3 vs 3	4,5 m	8 m	2 m
4 vs 4	6 m	12 m	2 m



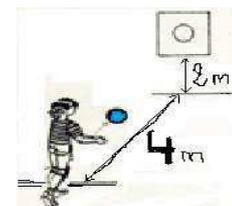
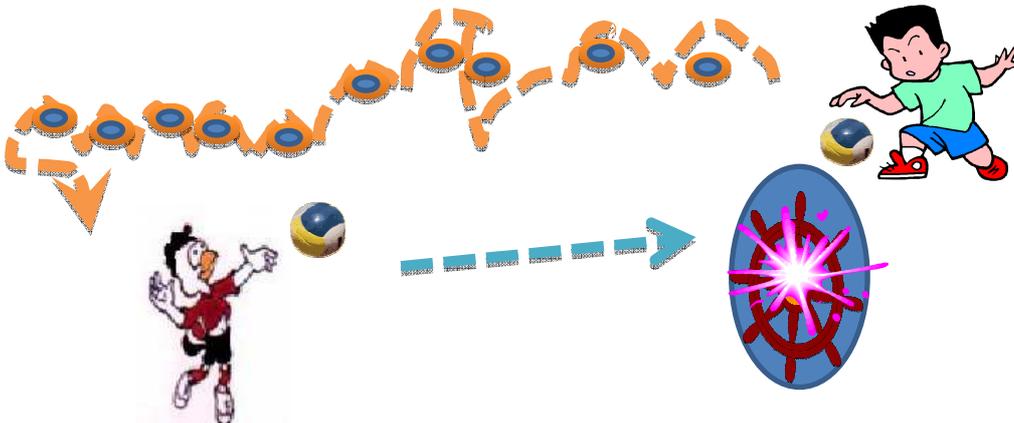
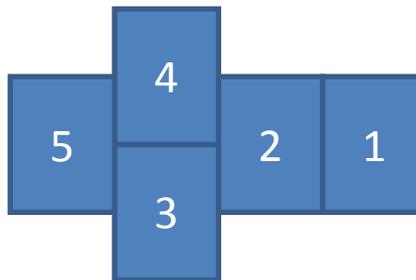
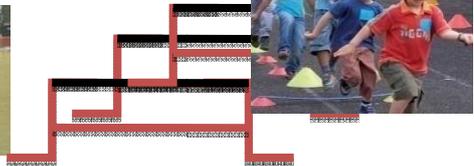
Jeux ex... portées et les lancers de balles, le jeu peut être adapté pour les enfants

• **Relais et Parcours ou circuits :**

- **Les relais :** représenté par les différents exercices de courses de vitesse avec ou sans balle.
- **Les parcours :** représenté par un ensemble d'exercices enchainés sans arrêt séparés par une distance. Courir, ramper, sauter, lancer et attraper le ballon etc.

**Exemple de circuit : avec ou sans ballon**

1. Effectué une roulade avant
2. Sauter un obstacle.
3. Ramper et passé le tunnel.
4. Récupéré la balle et la maître sur le plot
5. Slalomer sur les plots.
6. Tir de précision sur une cible fixe.
7. Sautiller sur une marelle
8. Marché sur une planche (équilibre)
9. Rotation sur soit
10. Roulade arrière



## PERFECTIONNEMENT ET APPRENTISSAGE

### **ARTICLE 1 :**

Une opération de perfectionnement spéciale passeur est ouverte aux clubs de la nationale une A & B.

### **ARTICLE 2 :**

Cette opération s'adresse aux deux sexes aux catégories d'âges suivantes:

- **Garçons** : Né 1997-1998
- **Filles** : Née 1998-1999

### **ARTICLE 3 :**

L'opération se déroulera pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été, sous forme de stages de 6 à 7 jours.

### **ARTICLE 4 :**

La FAVB prendra en charge l'organisation de ce mini stage, sur le plan logistique et technique.

### **ARTICLE 5 :**

La FAVB nommera un staff technique pour encadrer ces jeunes passeurs parmi les anciens passeurs des équipes nationales et d'entraîneurs qualifiés,

### **ARTICLE 06 :**

L'objectif principal est la formation de base des techniques de la passe.

### **ARTICLE 07 :**

Chaque club ouvre droit à deux participants, les CSA prendront en charge les frais de transports et la FAVB prendra en charge les frais d'hébergements et de restaurations pour la durée de stage.

### **ARTICLE 08 :**

#### **Déroulement de la l'opération :**

- 1<sup>ère</sup> Semaine vacance d'hiver, Nationale Une A Messieurs (1A S/H 20 personnes).
- 2<sup>ème</sup> Semaine vacance d'hiver, Nationale Une A Dames (1A S/D 24 personnes)
- 1<sup>ère</sup> Semaine vacance de printemps, Nationale Une B Messieurs (1B S/H 20 personnes)
- 2<sup>ème</sup> Semaine vacance de printemps, Nationale Une A Messieurs (1A S/H 24 personnes)
- Vacance d'été premier groupe, Nationale Une A Dames (1A S/D 24 personnes)
- Vacance d'été Deuxième groupe, Nationale Une B Messieurs (1B S/H 20 personnes)

**PROGRAMME DES COMPETITIONS INTERNATIONALES****SENIORS HOMMES – SENIORS DAMES – JEUNES CATEGORIES**

<b>N°</b>	<b>NATURE DE L'OPERATION</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
<b>01</b>	2 <sup>ème</sup> Tournoi de Qualification au Championnat du Monde S/H.	Du 15 au 24 Novembre 2013	Tunisie
<b>02</b>	3 <sup>ème</sup> Tournoi de Qualification au Championnat du Monde S/H.	Janvier 2014	Cameroun
<b>03</b>	3 <sup>ème</sup> Tournoi de Qualification au Championnat du Monde S/D.	Janvier 2014	Algérie
<b>04</b>	Championnat Arabe des clubs Séniors Hommes	février 2014	Tunisie
<b>05</b>	Championnat Arabe des clubs séniors dames	DU 02 au 12 février 2014	ECHARIKA - EAU
<b>06</b>	Championnat d'Afrique des clubs séniors hommes	Mars 2014	N.D
<b>07</b>	Championnat d'Afrique des clubs séniors dames	Mars 2014	N.D
<b>08</b>	Jeux africains de la jeunesse Filles et Garçons Catégorie (nés 1/1/1996 – 31/12/1999)	Mai – Juin 2014	N.D
<b>09</b>	Jeux olympiques de la jeunesse Filles et garçons.	Août 2014	N.D
<b>10</b>	Championnat d'Afrique Jeunes Cadettes - Juniors Filles.	Août – Septembre 2014	N.D
<b>11</b>	Championnat d'Afrique Jeunes Cadets -Juniors.	Août – Septembre 2014	N.D
<b>12</b>	Championnat Arabe des Nations Séniors Hommes.	Novembre 2014	N.D
<b>13</b>	Championnat du Monde Séniors Hommes (*).	Oct.-Nov. 2014	Pologne

**\* En cas de qualification**

**CALENDRIER ADMINISTRATIF 2013/2014**

<b>N°</b>	<b>NATURE DE L'OPERATION</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
<b>1</b>	Mutations saison 2013- 2014.	Du 07.09.au 07.10.	Envoi postal a la FAVB.
<b>2</b>	Dépôt du cahier de charges.	02.09.2013	Dépôt au siège de la FAVB.
<b>3</b>	Engagement des séniors dames, minimes et cadettes filles.	Dimanche 20.10.2013	Par email
<b>4</b>	Transmission des équipes qualifiées au tour régional de la coupe d'Algérie des séniors hommes, par les ligues wilayas aux ligues régionales.	Dimanche 20.10.2013	Par email
<b>5</b>	Tirage au sort du 1 <sup>er</sup> tour de la coupe d'Algérie des séniors dames, minimes et cadettes filles.	Mercredi 30.10.2013	Siège de la FAVB
<b>6</b>	Transmission des équipes qualifiées au tour fédéral de la coupe d'Algérie des séniors hommes, par les ligues régionales à la FAVB.	Dimanche 24.11.2013	Par email
<b>7</b>	Tirage au sort du 1 <sup>er</sup> tour et 2 <sup>ème</sup> tour de la coupe d'Algérie des séniors hommes.	Jeudi 28.11.2013	Par email
<b>8</b>	Transmission des équipes qualifiées au tour régional de la coupe d'Algérie des minimes, cadets et juniors garçons, par les ligues wilayas aux ligues régionales.	Dimanche 01.12.2013	Par email
<b>9</b>	Tirage au sort des huitièmes de finale de la coupe d'Algérie des séniors hommes.	Lundi 13.01.2014	Siège de la FAVB
<b>10</b>	Transmission des équipes qualifiées au tour fédéral de la coupe d'Algérie, des minimes, cadets et juniors garçons, par les ligues régionales à la FAVB	Dimanche 19.01.2014	Par email
<b>11</b>	Tirage au sort des quarts de finale de la coupe d'Algérie des minimes, cadets et juniors garçons.	Lundi 27.01.2014	Siège de la FAVB
<b>12</b>	Tirage au sort des demi-finales de la coupe d'Algérie des seniors dames.	Jeudi 30.01.2014	Siège de la FAVB
<b>13</b>	Tirage au sort des demi-finales de la coupe d'Algérie des minimes et cadettes filles.	Lundi 24.02.2014	Siège de la FAVB
<b>14</b>	Tirage au sort des demi-finales de la coupe d'Algérie des seniors hommes.	Lundi 07.04.2014	Siège de la FAVB
<b>15</b>	Transmission des équipes qualifiées au challenge national par les ligues wilayas aux ligues régionales	Dimanche 19.01.2014	Jeunes catégories
<b>16</b>	Transmission des équipes qualifiées au challenge national promotionnel par les ligues wilayas aux ligues régionales	Dimanche 23.03.2014	Jeunes catégories
<b>17</b>	Transmission des équipes qualifiées à l'inter région du challenge national par les ligues régionales à la FAVB	Dimanche 13.04.2014	Jeunes catégories
<b>18</b>	Transmission des équipes qualifiées au tournoi d'accession des seniors hommes par les ligues régionales.	Dimanche 04.05.2014	Par Email.
<b>19</b>	Transmission des équipes qualifiées à l'inter région du challenge national promotionnel par les ligues régionales à la FAVB	Dimanche 24/25 .05.2014	Jeunes catégories
<b>20</b>	Période de mutation 2014/2015	Du 01 au 31 Aout 2013	Envoi postal à la FAVB
<b>21</b>	Début de la saison sportive 2014/2015	1A : 12/09/2014	
		1B : 19/09/2014	
<b>22</b>	Régional et wilaya	26/09/2014	

**BAREME FINANCIER****I : SANCTIONS AUTOMATIQUES**

<b>SANCTIONS AUTOMATIQUES APPLICABLES AUX ATHLETES ET DIRIGEANTS</b>	
• 1 carton rouge	=1 lettre d'avertissement,
• 2 cartons rouges cumulés	=1 match de suspension,
• 1 expulsion	=1 match de suspension
• 1 disqualification	=2 matchs de suspensions

**II: BAREME DES SANCTIONS PENDANT LE MATCH**

<b>N°</b>	<b>FAUTES</b>	<b>SANCTIONS</b>
<b>1</b>	Défaut de licence, joueur, manager ou dirigeant	Interdiction de participer à la rencontre
<b>2</b>	Manager ou dirigeant en tenue non réglementaire	Interdiction de participer à la rencontre
<b>3</b>	Équipement des joueurs non uniforme	Interdiction de participer à la rencontre
<b>4</b>	Manque de N° sur le dos ou sur la poitrine	Interdiction de participer à la rencontre
<b>5</b>	Absence de plaquettes de changement	Interdiction de changement pendant la rencontre
<b>6</b>	Défaut de présentation de pièce d'identité aux compétitions inter - ligue	Interdiction de participer à la rencontre ou Match perdu par pénalité

**III : BAREME DES PENALITES DISCIPLINAIRES REGLEMENT ET QUALIFICATION**

<b>N°</b>	<b>FAUTES</b>	<b>JOUEUR</b>	<b>CAPITAINE</b>	<b>MANAGER</b>	<b>DIRIGEANT</b>	<b>CONSEQUENCE</b>
<b>1</b>	Attitude et remarques désobligeantes envers un officiel ou un arbitre	1 match Ferme	2 matchs fermes	2 matchs fermes	4 matchs fermes	
<b>2</b>	Menaces et insultes envers un officiel ou arbitre (publique)	2 matchs fermes	4 matchs fermes	4 matchs fermes	6 matchs fermes	
<b>3</b>	Menaces et insulte envers un officiel ou arbitre (non publique)	2 matchs fermes	4 matchs fermes	4 matchs fermes	6 matchs fermes	
<b>4</b>	Menaces et insultes envers un adversaire	1 match Ferme	2 matchs fermes	2 matchs fermes	4 matchs fermes	
<b>5</b>	Joueur ou dirigeant faisant l'objet d'un rapport par un officiel non signalé par l'arbitre	1 match Ferme	2 matchs fermes	2 matchs fermes	4 matchs fermes	
<b>6</b>	Joueur ou dirigeant mécontent d'une sanction ou décision engageant ses joueurs ou coéquipiers à quitter le terrain	4 matchs fermes	8 matchs fermes	8 matchs fermes	6 mois fermes	Match perdu par pénalité +amende
<b>7</b>	Voie de fait envers un officiel ou arbitre entraînant l'arrêt de la partie	2 années de suspension + éventuelle poursuite judiciaire	Demande de radiation + éventuelle poursuite judiciaire	Proposition de radiation + éventuelle poursuite judiciaire	Proposition de radiation + éventuelle poursuite judiciaire	Match perdu par pénalité + suspension du terrain + amende
<b>8</b>	Voie de fait envers un spectateur	1 mois de suspension	1 mois de suspension	3 mois de suspension	6 mois de suspension	
<b>9</b>	Joueur ou dirigeant déchirant la feuille de match officielle	4 matchs fermes	3 mois de suspension	1 année de suspension	1 année de suspension	
<b>10</b>	Capitaine d'équipe refusant de signer la feuille de match		2 mois fermes			
<b>11</b>	Licenciés ou membres de club participants aux incidents sur le terrain et en dehors du terrain	6 mois	1 année	Proposition de radiation	Proposition de radiation	suspension du terrain + avertissement à l'association + amende
<b>12</b>	Athlète en possession d'une double licence	6 mois de suspension			6 mois au secrétaire	reste qualifié à son club d'origine
<b>13</b>	Fraude et faux sur les photographies et identité	6 mois de suspension			6 mois au secrétaire	Match perdu à l'équipe fautive
<b>14</b>	Fraude et faux sur les certificats et diplômes			12 mois de suspension	6 mois au secrétaire	Match perdu à l'équipe fautive
<b>15</b>	Présence d'un joueur ou dirigeant Suspendu sur le terrain signalé par l'arbitre ou un officiel ou réserves du club adverse					Match perdu + double Sanction

### **III : BAREME DES PENALITES DISCIPLINAIRES REGLEMENT ET QUALIFICATION (SUITE ET FIN)**

<b>16</b>	Récidivistes pour la même faute ou autre faute	Double de la sanction, maximum du barème			
<b>17</b>	Acte de mauvais gré envers un joueur loin du terrain de jeu	1 mois ferme	3 mois fermes	6 mois fermes	
<b>18</b>	Incidents sur le terrain entraînant l'arrêt de la rencontre				Match perdu pour l'équipe fautive+ amende
<b>19</b>	Abandon de terrain, quelque soit le motif				Match perdu pour l'équipe fautive+ amende
<b>20</b>	Absence d'un joueur à un stage de l'Équipe Nationale sans justification	4 matchs de suspension			
<b>21</b>	Absence d'un joueur à une compétition engageant l'Équipe Nationale sans justification	8 matchs de suspension			
<b>22</b>	Athlète évoluant à l'étranger ne répondant pas à pas à une convocation de l'Équipe Nationale	rejet du Transfert International			

### **IV : BAREME DES SANCTIONS FINANCIERES**

N°	FAUTES	SANCTIONS FINANCIERES LIGUE (DA)	SANCTIONS FINANCIERES FEDERATION (DA)
<b>1</b>	Absence du service d'ordre. Catégorie seniors	3000	10 000
<b>2</b>	Défaut de présentation de feuille de match par l'équipe recevant ou désignée en premier lieu	1 000	2 000
<b>3</b>	Absence de ramasseurs de balles	-	10 000
<b>4</b>	Absence de toise	500	1 000
<b>5</b>	Absence de tiges	500	3 000
<b>6</b>	Absence de tableau de marque	500	3 000
<b>7</b>	Absence de deux ballons au moins	1 000	3 000
<b>8</b>	Absence de plaquettes de changement	1 000	3 000
<b>9</b>	Fausse déclarations et falsifications	20 000	20 000
<b>10</b>	Présentation de l'équipe sur le terrain avec une tenue non réglementaire	2 000	5 000
<b>11</b>	Fraude sur l'identité et photo d'un joueur	20 000	20 000
<b>12</b>	Forfait tardif et club adverse non avisé Forfait constaté par l'arbitre	30 000	30 000
<b>13</b>	Forfait après l'ouverture du championnat	20 000	50 000
<b>14</b>	Forfait lors d'une finale Coupe d'Algérie	-	100 000
<b>15</b>	Forfait lors d'une finale du National par catégories	-	50 000
<b>16</b>	Abandon de terrain ou refus de reprendre le jeu	20 000	100 000
<b>17</b>	Joueur ou dirigeant refusant de quitter le terrain après expulsion	10 000	20 000
<b>18</b>	Voies de faits envers un officiel ou arbitre du match	30 000	30 000
<b>19</b>	Mauvais comportement dirigeants, athlètes et public	10 000	30 000
<b>20</b>	Incident sur le terrain	20 000	50 000
<b>21</b>	Incident sur le terrain entraînant l'arrêt de la rencontre	50 000	150 000
<b>22</b>	Joueur ou dirigeant déchirant la feuille de match officielle	20 000	50 000
<b>23</b>	Confirmation des réserves sur I P Q et techniques (paiement par mandat ou virement postal)	1 000	3 000
<b>24</b>	Non confirmation des réserves	2 000	6000
<b>25</b>	Appel contre décision et droit d'évocation (paiement par mandat ou virement postal)	1 000	3000
<b>26</b>	Feuille de match non transmise par l'arbitre dans les délais	500	1 000
<b>27</b>	Retard dans la régularisation des amendes	-10% supplémentaire du montant à payer - Perte des matchs suivants par pénalités jusqu'à paiement	-10% supplémentaire du montant à payer - Perte des matchs suivants par pénalités jusqu'à paiement
<b>28</b>	Absence d'un athlète en équipe nationale (stage et compétition) sans justification	-	20 000 DA

**V : AUTRE BAREME FINANCIER**

<b>N°</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>1</b>	Non - paiement des droits d'affiliation	Interdiction de participer
<b>2</b>	Non - paiement des droits d'engagement	- Interdiction de participer - Perte des matchs suivants par pénalités jusqu'à paiement
<b>3</b>	Retard de paiement des droits d'engagement	- 5% supplémentaire du montant à payer / par mois - interdiction de participer - Perte des matchs suivants par pénalités jusqu'à paiement
<b>4</b>	Droit de mutation et de démission	2 000 DA (ligue) – 5 000 DA (FAVB)
<b>5</b>	Droit d'opposition à une démission et mutation	2 000DA( ligue)- 5 000 DA(FAVB)
<b>6</b>	Prêt de joueur (Compétition nationale)	15 000 DA
<b>7</b>	Transfert International pour l'étranger	40 000 DA
<b>8</b>	Transfert international en Algérie	Frais d'enregistrement FAVB 40 000 DA Frais d'enregistrement CAVB ou FIVB 2 000 CHF

**ANNUAIRE DES LIGUES**

Ligues	Adresse	E.Mail	N° Tel	N° Fax	N° Tel Président
<b>L.RCentre Ouest</b>	Salle OMS Makaria 140 avenue Tripoli – H. Dey - Alger	lrcvbj@hotmail.fr	021 77 21 29	021 77 21 29	05 56 62 20 51
<b>L.RCentre Est</b>	BP 366 RP 06000 - Béjaia	lrcebejaia@yahoo.fr	034 20 65 68	034 20 65 68	05 61 50 44 28
<b>L.R Est</b>	25 rue Kerrouche Abdelhamid BP 409 RP 25000 - Constantine	volleyballest@yahoo.fr	031 93 88 23	031 93 88 23	05 51 05 71 94
<b>L.R Ouest</b>	Palais des Sports Oran	lrovbps@hotmail.fr	041 35 78 74	041 35 78 74	
<b>L.R Sud</b>	Schettétel gharbi laghouat bp 1301Mamourah		029 92 74 66	029 92 74 66	06 62 27 15 10
<b>Alger</b>	58, rue Larbi Ben M'Hidi – Alger	lavb2011@yahoo.fr	021 73 43 46	021 73 43 46	07 70 16 69 24
<b>Annaba</b>	Maison de jeunes Khaldi Abderrahmane 23000 Annaba	liguevolleyball23@yahoo.fr	038 83 56 19	038 83 56 19	07 78 85 73 23
<b>Batna</b>	Stade OPOW du 1 <sup>er</sup> Novembre 54 05000 Batna	liguevb05@yahoo.fr	033 75 86 68	033 75 86 68	07 73 33 90 47
<b>Béjaia</b>	Place Lummumba BP 51 RP béjaia	lwvbéjaia@hotmail.fr	034 22 89 75	034 22 89 75	
<b>Biskra</b>	Maison des ligues Beni Morah 07000 – Biskra	lwvbbiskra@yahoo.fr	033 75 86 68	033 75 86 68	05 50 39 23 24
<b>Blida</b>	OPOW Mustapha Tchaker – Blida	lwbbblida@yahoo.fr	025 43 09 59	025 43 09 59	07 95 70 10 31 05 61 96 85 28
<b>Boumerdes</b>	Salle OMS Boumerdes	volleybom35@gmail.com	024 81 52 48	024 81 52 48	05 54 19 10 43
<b>Chlef</b>	Maison des Ligues Cité des fonctionnaires – Chlef	-----	027 77 39 10	027 77 39 10	07 92 86 07 37
<b>Constantine</b>	72 rue Larbi Ben M'Hidi BP 12 25000- Constantine	lcvbcne@yahoo.fr	031 94 04 13	031 94 04 13	05 55 71 31 02
<b>Djelfa</b>		lvbdjelfa@gmail.com			
<b>El Oued</b>	BP 144 039000 El Oued	lvbeloued@yahoo.fr	032 24 78 41	032 24 78 41	06 61 39 97 39
<b>Ghardaia</b>	BP 85 Ghardaïa Maison des Ligues	lwvbgahardaia@gmail.com	029 88 89 06	029 88 89 06	06 62 98 92 36
<b>Illizi</b>	CSP Illizi 33000	lwvbi@yahoo.fr	029 41 27 85	029 41 27 85	06 62 12 44 88 06 62 32 00 56
<b>Jijel</b>	Opow jijel	Wwliguevolleyjijel@yahoo.fr	034 477170	034 477170	0771293907
<b>Laghouat</b>	Stade 18 Février – Laghouat	elamir03@live.com	029 92 79 29	029 92 79 29	05 50 62 23 93
<b>Mascara</b>	Stade unité africaine	Lmmb29@yahoo.fr/habibm15@yahoo.fr	045815901	045815901	0780519859
<b>Mila</b>	BP 143 43000 Mila	liguevb43@yahoo.fr	031 5055 02	031 5055 02	07 72 32 12 78
<b>Mostaganem</b>	Maison de jeunes Hassi Mameche	saada benfreha@yahoo.fr	045 21 68 81	045 21 68 81	0550565741
<b>Oran</b>	Maison des Ligues Oussama- BP 269- Oran	lovb12@live.fr	041 51 60 64	045 21 68 81	07 71 88 26 14
<b>Ouargla</b>	BP 99 – Ouargla	liguevolleyouargla@gmail.com	029 76 46 51	029 76 46 51	
<b>Saida</b>	Maison des ligues saida		048 5182 65	048518265	0670284519
<b>Sétif</b>	BP 69 Sétif 19000	lpsvb@yahoo.fr	036 84 20 63	036 84 20 63	06 61 84 20 63
<b>Sidibelabes</b>	OPOW 24 FEV56 SBA	lahcensekrane@gmail	048 54 16 69	048 54 16 69	0551653833
<b>Skikda</b>	Complexe de proximité des frères Bouhadja BP 119 – Skikda	liguevbskikda@gmail.com	038 70 12 07	038 83 56 19	05 55 02 97 51 07 78 56 26 21
<b>Tiaret</b>	Rue saim djilali	Lwvb14@yahoo.fr	046 42 82 23	046 42 82 23	0555218354
<b>Tizi Ouzou</b>	Bp 471 RP T.O	liguevolleyballto@yahoo.fr	026 21 88 38	026 21 88 38	
<b>Tlemcen</b>	OPOW Akid Lotfi – Birouana	lvlt1300@yahoo.fr	043 27 89 75	043 27 89 75	05 57 90 99 45
<b>Bechar</b>		Aouissat sadat	049 84 20 10	049 84 21 10	07932387 31

**ANNUAIRE DES CLUBS**

Clubs	Email	Adresse	Tel / Fax	Mobile
<b>GSP</b>	gspsonatrach@yahoo.fr	71 chemin el Ibrahim El Mouradia BP 253 Hydra	021/692/219	0770/308/921
			021/692/223	
			021/692/217	
<b>NC BEJAIA</b>	ncbvolleyball@yahoo.fr			
<b>MB BEJAIA</b>	mbbvolleyball@yahoo.fr	Salle Amirouche Bejaia	034/226/118	0551/662243
			034/211/740	0558061710
<b>ASW BEJAIA</b>	aswbvolleyball@hotmail.fr			
<b>WO CHLEF</b>	wocchlef@yahoo.fr	Salle Chahid M'hamed Nasri cité les Vergers	027/771/821	0557/676/992
			027/775/519	0557/675/448
			027/778/491	0777/291/726
<b>ASUC RIJA</b>	Rija.universit@yahoo.fr	03 rue des frères Aissou complexe Centre Ben Aknoun	021/914/866	0556/210/500
<b>NR Chlef</b>	Nejmetchlef02@live.fr	Bibliothèque communale APC Chlef BP 02000	027/717/234	0550/534/227
				0796/209/158
<b>SEDDOUK VB</b>	seddoukvb@hotmail.fr	Route communale Seddouk Bejaia	034/323/715	0776/216/559
				0778/892/656
<b>J AZAZGA</b>	jsavb@hotmail.fr	BP 15300 Azazga	026/345532	0557/177/211
				0550/665/019
<b>WA TLEMEN</b>	watsvb@yahoo.fr	BD Colonel Lotfi Tlemcen 13000	043/276/149	0555/100/509
				0773/321/884
<b>NRBB ARRERIDJ</b>	Djamelkherissat @yahoo.fr	Fg de la Gare, rue B n°212 BBA 34000	035/675/310	0561/236/672
<b>ES BETHIOUA</b>		Les jardins Bethioua 31210	041/479/384	0771/022/640
			041/479/571	0557/373/208
<b>ESS*</b>	Etoiletsetif_volley @yahoo.fr	Complexe sportif 08 MAI 45 Setif	036/843/836	0550/390/190
				0771/554/826
<b>ASVB/USM BLIDA</b>	Missou39h@hotmail.fr	Salle AEK Belomo Bd Colonel Lotfi Blida 09000	025/391/954	0554/814/448
				0555/720/196
<b>PO CHLEF</b>	pocchlef@yahoo.fr	BP 122 siège APC Chlef	027/779/005	0550/978/434
				0559/908/716
<b>OMK EL MILIA</b>				
<b>WO ROUBA</b>				
<b>CSA AIN AZEL</b>	Fonar_vball@yahoo.fr	Centre culturel Ain Azel Maison de jeunes boutib Ain Azel	036/953/839	0772/691/810
				0662/556/178
<b>MCB LAGHOAT</b>	dkissari@gmail.com			
<b>IBM CHAAMBA</b>		Centre ville Metlili BP 47002	029/825/185	0550/519/958
			029/825/234	0772/857/084
<b>J SKIKDA</b>	Jeunesseskik- da@gmail.com	Salle OMS Frères Boucheche Skik- da 21000	038/756/804	0794/247/327
				0775/012/341
<b>JM BATNA</b>	jmbatnavb@hotmail.fr	N°325 Bloc 05 cité 500 Logts Batna	033/861/666	0550/506/446
<b>N ZERROUAK</b>				
<b>HAMRA ANNABA</b>		02 rue Goutta Sebti Annaba	038/863/993	771/228/476
			038/841/881	770/273/855
<b>OMEDEA</b>				
<b>OEL KSEUR</b>				
<b>ITR SETIF</b>	Itrs.volleyball@yahoo.fr	Salle 1006 Berchi Abdelaziz Setif 19000	036/933/359	0772/595/732
				0772/866/226
<b>RC M'SILA</b>	Rcm'sila28000@yahoo.fr	Cité 36 LOGTS / BP 1120 RP M'sila	035/559/314	0555/201/068
				0664/856/804

### **INFORMATIONS UTILES**

- **Siège FAVB :** RUE AHMED OUAKED DELY IBRAHIM (en face entrée officielle du stade du 5 juillet)

**Adresse postale :** FAVB BP 111 16016 DELY IBRAHIM – ALGER

**TELEPHONE FAVB :**

- **TEL / FAX :** 023/ 258/130
- **TEL / FAX :** 023/258/181
- **TEL /FAX :** 023/ 258/147
- **TEL /FAX :** 023/258/115

**Site web :** [www.afvb.org](http://www.afvb.org)

**E-MAIL :** [favb2004@yahoo.fr](mailto:favb2004@yahoo.fr)

- Pour toutes opérations financières, procédez par virement au compte FAVB

BEA Code Banque : **002, Code Agence : 00018**

N° de compte : **00200018180325041241**

**Adresse :** BOULEVARD ZIGHOUT YUCEF - ALGER

- **Adresse Du Tribunal Arbitral des sports :**  
Comité Olympique Algérien BP 460 BEN-AKNOUN 160 16 ALGER.